

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/ACC/YEM/13/Rev.1

30 octobre 2007

(07-4712)

Groupe de travail de
l'accèsion du Yémen

Original: anglais

ACCESSION DU YÉMEN

Plan d'action pour la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur l'application
des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)

Révision

La communication ci-après, datée du 26 octobre 2007, est distribuée à la demande de la
délégation de la République du Yémen.

Articles	Activité	Délai	Assistance technique requise
<p>Article 2: Article 2:2: Les mesures appliquées uniquement dans la mesure nécessaire pour protéger la santé et la vie des personnes et des animaux ou préserver les végétaux sont fondées sur des preuves scientifiques suffisantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réexamen, mise à jour et promulgation de la Loi n° 32/1999 sur la phytoquarantaine et de son Règlement d'application n° 54/2001 aux fins de compatibilité avec l'Accord SPS et la nouvelle version révisée de la CIPV 	2008	<ul style="list-style-type: none"> - La Loi a été réexaminée et modifiée sur le plan technique avec l'aide de la CIPV/FAO et est maintenant sur le point d'être approuvée officiellement et promulguée
	<ul style="list-style-type: none"> - Réexamen et mise à jour de la Loi n° 17/2004 sur la santé animale et de son règlement d'application aux fins d'harmonisation avec les normes internationales correspondantes de l'OIE et l'Accord SPS 	2009	<ul style="list-style-type: none"> - Expert juridique spécialiste de la santé animale et de l'Accord SPS - Atelier sur les principales réglementations à élaborer
	<ul style="list-style-type: none"> - Réexamen et mise à jour de la Loi n° 44/1999 sur les spécifications, la métrologie et le contrôle de la qualité aux fins de mise en conformité avec l'Accord SPS et les spécifications du Codex 	2008-2009	<ul style="list-style-type: none"> - Expert juridique spécialiste de l'Accord SPS et des spécifications du Codex - Ateliers consacrés à l'examen, sur les plans administratif, technique et scientifique, du projet de loi modifié
	<ul style="list-style-type: none"> - Réexamen et mise à jour de la réglementation technique relative aux produits alimentaires et des spécifications concernant les produits alimentaires conformément aux spécifications internationales de la Commission du Codex Alimentarius 	2008-2009	<ul style="list-style-type: none"> - Expert juridique spécialiste de la réglementation relative aux produits alimentaires et des spécifications du Codex concernant les produits alimentaires - Atelier consacré à l'examen, à la modification et à la préconisation de réglementations et spécifications à des fins de mise en conformité avec les normes internationales
	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une enquête sanitaire dans les principales villes concernant la sécurité sanitaire des produits alimentaires 	2008-2009	<ul style="list-style-type: none"> - Expert spécialiste des procédures d'enquêtes sanitaires concernant la sécurité sanitaire des produits alimentaires - Formation de personnel et de techniciens
	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation périodique du système de contrôle des produits alimentaires et des activités d'inspection de ces produits conformément aux guides, manuels et recommandations internationales 	2008-2010	<ul style="list-style-type: none"> - Expert spécialiste des systèmes de contrôle et de l'inspection des produits alimentaires (2008) - Ateliers sur le contrôle et l'inspection des produits alimentaires (2009) - Formation de personnel et de techniciens dans le domaine de l'évaluation du contrôle et de l'inspection des produits alimentaires (2009-2010)
	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration et promulgation de la Loi nationale sur les produits alimentaires en coordination et coopération avec les autorités et ministères compétents 	2008-2009	<ul style="list-style-type: none"> - Expert juridique spécialiste des produits alimentaires - Ateliers consacrés à l'examen et à la modification du projet de loi aux fins de mise en conformité avec les lois internationales

Articles	Activité	Délai	Assistance technique requise
Article 2:2	- Établissement du Comité yéménite des produits alimentaires (Comité national du Codex)	2008-2009	- Atelier consacré à l'examen des aspects organisationnels concernant le Comité national du Codex et à l'étude de ses attributions et responsabilités - Communication des publications et lignes directrices publiées par l' <i>International Food Constitution Board</i> pour la composition des produits alimentaires - Normes concernant les produits alimentaires publiées par le Codex Alimentarius entre 2000 et 2007
	- Construction et équipement de nouvelles stations de phytoquarantaine aux points d'entrée	2008-2010	- Expert spécialiste de la construction et de l'équipement de stations de phytoquarantaine - Procédures d'échantillonnage et matériel et équipement d'inspection - Matériel de traitement - Ordinateurs et installation de réseau - Formation de personnel et de techniciens
	- Construction de stations de quarantaine vétérinaire aux points d'entrée	2008-2010	- Expert spécialiste de la construction de stations de quarantaine vétérinaire - Formation dans le domaine de la quarantaine vétérinaire - Installations de réseau pour la quarantaine vétérinaire
	- Renforcement des laboratoires phytosanitaires et des laboratoires de santé animale	2008-2009	- Équipement et matériel de diagnostic - Formation de personnel de laboratoire - Expert pour l'identification du matériel approprié et la définition de ses spécifications - Expert spécialiste de la gestion ainsi que de la sûreté et de la sécurité biologiques des laboratoires
	- Mise en place d'un laboratoire central pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires et de laboratoires spéciaux d'analyse des produits alimentaires aux points d'entrée	2008-2012	- Édifices - Inspection et analyse microbiologiques et chimiques des produits alimentaires - Formation de personnel et de techniciens à l'inspection et l'analyse des produits alimentaires
	- Renforcement des capacités humaines dans le domaine phytosanitaire et zoonositaire	2008-2010	- Cours de formation à l'intention du personnel, des techniciens et du personnel scientifique (vétérinaires, microbiologistes, phytopathologistes, entomologistes, etc.) dans les domaines suivants: - échantillonnage et inspection; et - techniques de diagnostic et d'analyse.

Articles	Activité	Délai	Assistance technique requise
Article 2:3 et Annexe C.1 a) et d): Non-discrimination	- Lois et réglementations susmentionnées	2008-2013	- Formation d'experts locaux et de personnel - Installations de réseau
	- Mise à jour des renseignements sur les prescriptions à l'importation applicables aux végétaux, produits végétaux, animaux et produits d'origine animale et autres articles du même type	2008-2009	- Experts spécialistes des parasites des végétaux, des maladies animales, ainsi que des additifs alimentaires et des contaminants - Experts spécialistes des diagnostics, de la surveillance et des enquêtes - Équipements pour l'échange de renseignements (ordinateurs et installations de réseau)
Article 3: Article 3:1, 3:3 et 3:4: Harmonisation avec les normes, directives et recommandations internationales	- Lois et réglementations susmentionnées	2008-2013	- Formation d'experts locaux et de personnel dans le domaine de l'harmonisation - Installations de réseau
	- Participation aux grandes réunions sur les questions SPS et autres réunions connexes sur des accords sanitaires et phytosanitaires, ainsi qu'aux activités d'organismes rattachés	2008-2010	- Assistance financière (indemnités journalières de subsistance, billets d'avion)
	- Mise en œuvre des normes internationales en rapport avec les mesures sanitaires et phytosanitaires	Activité continue	- Compétences pour la mise en œuvre des normes internationales et des mesures SPS (2008) - Formation de personnel et de techniciens (2009-2010) - Ateliers sur la mise en œuvre appropriée de l'Accord SPS (2010)
Article 4: Équivalence	- Lois et réglementations susmentionnées	2008-2013	- Formation de personnel et de techniciens à l'application de l'équivalence - Installations de réseau
Article 5: Article 5:1, 5:2 et 5:3: Évaluation des risques pour garantir que les mesures sont fondées sur des éléments scientifiques et appliquées uniquement pour protéger la santé	- Mise à jour des listes de parasites en fonction de l'analyse et de l'évaluation des risques	2008-2009	- Experts spécialistes des parasites des végétaux, des maladies animales, ainsi que des additifs alimentaires et des contaminants - Experts spécialistes des diagnostics, de la surveillance et des enquêtes - Équipements pour l'échange de renseignements (ordinateurs et installations de réseau)
	- Mise en œuvre d'un programme spécifique de formation technique, en particulier: - analyse des risques phytosanitaires; - mise en œuvre du système HACCP et des procédures connexes; et - analyse des risques de maladies animales.	2008-2010	- Compétences pour la formation de personnel et de techniciens à la gestion des risques - Équipements pour le traitement et l'analyse des données

Articles	Activité	Délai	Assistance technique requise
Article 5:1, 5:2 et 5:3	- Établissement de listes de maladies liées aux produits alimentaires en fonction de l'analyse et de l'évaluation des risques	2008-2009	- Experts spécialistes des maladies liées aux produits alimentaires, ainsi que de l'analyse et de l'évaluation des risques
	- Établissement d'un système de gestion de l'analyse et de l'évaluation des risques	2008-2010	- Expert spécialiste de la gestion des risques - Formation de personnel et de techniciens
Article 6 et Annexe A.6 et A.7: Adaptation aux conditions régionales	- Initiation à la détermination de zones exemptes de parasites ou de maladies et de zones à faible prévalence de parasites ou de maladies	2008-2009	- Compétences dans le domaine des zones exemptes de maladies et des zones à faible prévalence de parasites ou de maladies - Formation dans les domaines suivants: - zones exemptes de maladies et zones à faible prévalence de parasites ou de maladies; et - surveillance épidémiologique.
	- Déclaration de zones exemptes de parasites ou de maladies et de zones à faible prévalence de parasites ou de maladies	2008-2010	- Comme indiqué ci-dessus pour l'assistance technique requise
Article 7 et Annexe B: Transparence: Établissement et administration d'un point d'information unique, publication des réglementations et notification	- Suivi de l'établissement et du renforcement de l'autorité centrale responsable des notifications et du point d'information au sein du Ministère de l'industrie et du commerce	2008-2010	- Ordinateurs et installations de réseau - Ateliers sur la transparence - Formation concernant les mesures SPS en général et la transparence en particulier
	- Mise en place de points d'information secondaires au sein des ministères et autorités concernés (Ministère de l'agriculture, Ministère de la santé, Autorité yéménite chargée des spécifications et Organisation de métrologie)	2008-2010	- Comme indiqué ci-dessus
Article 8 et Annexe C: Procédures de contrôle et d'inspection/homologation pour les additifs/les contaminants assortis de tolérances dans les produits alimentaires	- Renforcement des laboratoires d'analyse des résidus de pesticides	2008-2010	- Compétences dans le domaine du contrôle et de l'inspection - Formation de personnel et de techniciens - Matériels et instruments d'analyse
	- Renforcement des laboratoires d'analyse des résidus de médicaments vétérinaires	2008-2010	- Compétences dans le domaine du contrôle et de l'inspection - Formation de personnel et de techniciens - Matériels et instruments d'analyse
	- Renforcement des laboratoires d'analyse des additifs et des contaminants	2008-2010	- Compétences dans le domaine du contrôle et de l'inspection - Formation de personnel et de techniciens - Matériels et instruments d'analyse